## **DEVELOPPEMENT RURAL**

## **RAPPORT ANNUEL 2023**

**COMMUNE: BURG-REULAND** 

Approbation du SDRR par AR : 11/09/1981 (addenda : 12/08/1988)

Décision du Conseil communal d'entamer une ODR : 04/11/1997

Approbation du PCDR : 16/12/2004

Durée de validité du PCDR : 10 ans

# Commune BURG-REULAND

			Adresse du projet								
Ref_DR	Numéro Fiche- Projet	Intitulé	Rue		Code postal	Localité		Лontant du ojet à 100%	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1
63087-3-02	4.5.3. + 6.2.2.	Aménagement de l'ancienne école de Thommen en maison de village et logements tremplins	Remaklusstraße	21	4790	Thommen	€	537.682,77	1	€ 301.000,00	
		Réaménagement et amélioration de la sécurité routière entre Schirm et Espeler – Phase 1 :									
		Réaménagement du carrefour du cimetière de Thommen et de la rue attenante en direction				Thommen,					
63087-3-04	3.1.1.	de Grüfflingen	Kreuzberg		4790	Grüfflingen	€	-	1	€ 627.315,20	
63087-3-05	7.2.3.	Réaménagement du centre du village d'Oudler	Luxemburger Stra		4790	Oudler	€	599.903,11	1	€ 445.000,00	

										Date de	Date de	Date de	Date de	
									Date de la	l'approbation	l'approbation	l'approbation	l'approbation	Date
								Date de la	désignation de	de l'avant-	de l'avant-	du projet	du projet	publication
		Autre pouvoir		Autre pouvoir	Subside			réunion de	l'auteur de	projet par la	projet par la	définitif par la	définitif par la	avis de
Sul	bside recu (1)	subsidiant 2	Subside recu (2)	subsidiant 3	recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	coordination	projet	Commune	RW	Commune	RW	marché
€	-		€ -		€ -		Réalisé		30.05.2008	29.09.2011	13.07.2011	29.05.2012	31.01.2013	25.02.2014
						AIDE & SPGE								
€	-		€ -		€ -	(partie égouttage)	Travaux en cours	7.10.2014	31.03.2015	28.11.2019	15.04.2020	27.08.2020	26.01.2022	20.05.2022
						MET (partie								
€	-		€ -		€ -	voirie régionale)	Réalisé		29.07.2005	29.11.2005	16.01.2006	24.11.2006	2.04.2007	14.11.2008

Date de la décision d'attribution de	Date approbation attribution du marché par la	Date ordre de commencer	Date de la réception	Date de l'approbation du	Date de la réception	Si projet abondonné, décrire la raison de	Programmation	
marché	RW	les travaux	provisoire	DF par la RW	définitive	l'abandon	dans les 3 ans	Commentaires
27.05.2014	5.02.2015	27.03.2015	20.12.2016	29.05.2019	18.04.2019			
17.11.2022	23.11.2022	24.04.2023						
5.12.2008	8.07.2009	4.08.2009	19.11.2010	4.10.2016				Réception provisoire pour la partie chemin communal 'Auf der Ley' réalisé avec le solde de la subvention: 19/09/14

## ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la	Type de programme Intitulé du projet		Décompte final		
convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW	
27/12/2007	PCDR classique	Aménagement de l'ancienne école de Thommen en maison de village et logements tremplins	560.156,61 €	29/05/2019	

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	Non	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué <sup>1</sup> à des tiers et f	ait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est néce	essaire de joindre u	n extrait de la
comptabilité communale relative au patri	imoine en question.		
Date d'approbation de la convention de	location par le/la Ministre (article 3 de la		
convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du	Type : Loyer du logement au 1 <sup>er</sup> étage	Montant annuel	4.867,32 €
patrimoine	Type : Loyer du logement au 2 <sup>ième</sup> étage	Montant annuel	/
	Type: Frais pour l'utilisation de la maison de village par les	Montant annuel	630,00€
	associations et groupements		
Charges liées à l'exploitation du			
patrimoine	Type : Mazout de chauffage	Montant annuel	2.146,21 €
	Type : Frais d'électricité	Montant annuel	605,20€

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type : Frais d'internet de la maison de village	Montant annuel	300,00€
	Type : Contrôle des extincteurs et de l'éclairage de secours	Montant annuel	689,99€
	Type: Assurance incendie de la maison de village	Montant annuel	619,48 €
	Type : Entretien des espaces verts extérieurs	Montant annuel	1.942,15 €
	Type : Frais de nettoyage	Montant annuel	5.774,85 €
	Type : Achat de petit matériel (ventilateur, jalousies)	Montant annuel	1.743,99 €
Bénéfices <sup>2</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	-8324,55€
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup>						
Description des types d'activités menées	Activités mensuelles des femmes rurales « Frauen in Bewegung » : workshops et présentations					
dans le cadre du projet	thématiques, soirées cuisine en commun, jeux, bricolage,					
	Répétitions (hebdomadaires ou bimensuelles) des chorales « Carpe diem », « Chorallen », chorale					
	des aînés « UHU »					
	Réunions irrégulières de groupes spontanés d'habitants					
	Réunions de conseils, comités, commissions, assemblées et groupes de travail (inter-)communaux :					
	CCATM, CLDR, forestier, mobilité, écoles, églises, Convention des maires, GAL, WFG,					
	Formations de l'asbl « Die Lupe »					
	Location des appartements par des jeunes ménages de la région					
	Augmentation de la cohésion sociale (par diversification des possibilités de rencontre)					

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020: Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents: l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs: socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A titre d'exemple

Impact des activités (emploi, attractivité,	Augmentation du nombre de jeunes ménages dans la commune
inclusion sociale, promotion)	Augmentation de l'attractivité et de la qualité de vie dans le village et la commune
	Augmentation de la qualité des échanges et des services
	Augmentation de la perméabilité à l'eau (aménagement des abords)

Année de la	Type de programme	Intitulé du projet	Décompte final		
convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW	
2005	•	Réaménagement du centre d'Oudler	599.903,11€	04/10/2016	

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui	Non	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				

Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué <sup>4</sup> à des tiers et f	ait donc l'objet d'une cession des droits i	mmobiliers, il est nécessa	ire de joindre u	n extrait de la
comptabilité communale relative au patri	imoine en question.			
Date d'approbation de la convention de l	ocation par le/la Ministre (article 3 de la			
convention)				
Recettes et charges				
Recettes générées par l'exploitation du	Туре	Mo	ontant annuel	
patrimoine	Туре	Mo	ontant annuel	
	Туре	Mo	ontant annuel	
Charges liées à l'exploitation du	Туре	Mo	ontant annuel	
patrimoine	Туре	Mo	ntant annuel	

 $<sup>^4\,\</sup>text{ll}$  s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Туре	Montant annuel
Bénéfices <sup>5</sup> = recettes moins charges		Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>6</sup>				
Description des types d'activités menées	Utilisation de l'espace public à côté de l'église comme lieu de rencontre et de jeu par les habitants			
dans le cadre du projet	Sécurisation des usagers faibles de la route dans un village fortement impacté par le trafic de tran			
	Plantation d'arbres et d'arbustes indigènes			
	Utilisation de l'espace public à côté de l'église comme lieu de repos par les cyclistes et les			
	randonneurs			
Impact des activités (emploi, attractivité,	Augmentation de la cohésion sociale			
inclusion sociale, promotion)	Augmentation de la sécurité routière pour les usagers faibles de la route			
	Augmentation de l'attractivité du village et de la commune			
	Augmentation de la perméabilité à l'eau			
	Augmentation de la biodiversité			

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020: Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents: l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs: socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A titre d'exemple

#### ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du	Dernière date de la modification	Dernière date de modification du		
	Règlement d'ordre intérieur	de composition de la CLDR <sup>7</sup>	Règlement d'ordre intérieur <sup>8</sup>		
2002	2002	25.08.2022			
Date des réunions de CLDR et	10.05.2023	Nombre de présents	5 participants (sur 21)		
Groupes de Travail durant l'année	07.12.2023		8 participants (sur 21)		
écoulée <sup>9</sup>					
Réflexion sur l'opération de développement rural					
	La CLDR s'est réunie deux fois durant l'année 2023. Les membres ont échangé sur les états d'avancement				
	du projet n° 3.1.1. « Réaménagement et amélioration de la sécurité routière entre Schirm et Espeler –				
	Phase 1 : Réaménagement du carrefour du cimetière de Thommen et de la rue attenante en direction de				
	Grüfflingen » (convention du PCDR 2004-2014). Conjointement, les membres ont fait le point sur les projets réalisés hors convention, c'est-à-dire l'aménagement d'un tiers-lieu rural à l'ancien presbytère d'Aldringen et la création d'une maison de village adaptée aux seniors à Grüfflingen.				
	La commission a en outre pris connaissance du départ d'un membre et de la nécessité d'actualiser la				
	composition de la CLDR.				
Propositions de projets à entreprendre					
Numéro fiche-projet	Nouvelle initiative				
	Création d'un parking d'écovoiturage au centre de Grüfflingen				
Priorité du projet	/				
Calendrier d'exécution	2024-2025				

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.